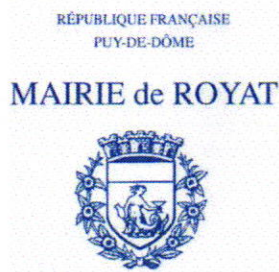


A-URB-2025/363



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

**Portant autorisation de pose d'une enseigne
Optima Rental & Services – 6 boulevard Vaquez**

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L581-1 à L581-45 du Code de l'Environnement,

VU le Site Patrimonial Remarquable de la Commune de Royat,

VU le Règlement Local de Publicité Intercommunal,

VU la demande d'autorisation préalable n°AP 063 308 25 G0002 présentée le 30/07/2025 par la société OPTIMA RENTAL & SERVICES représentée par Monsieur SALECK Ahmed concernant l'installation d'une enseigne située au 6, boulevard Vaquez sur la commune de Royat,

VU l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 01/09/2025,

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation préalable d'installation d'enseigne pour les travaux décrits dans la demande susvisée est acceptée sous réserve du respect des prescriptions ci-après :

Article 2 : Les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France dans son avis joint en date du 01/09/2025 devront être intégralement respectées, à savoir :

« l'enseigne drapeau sera descendue et positionnée juste en dessous du store »

Article 3 : L'enseigne ne devra pas former un dispositif de type caisson.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 MOIS à compter de la notification, conformément aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 MOIS suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Article 5 :

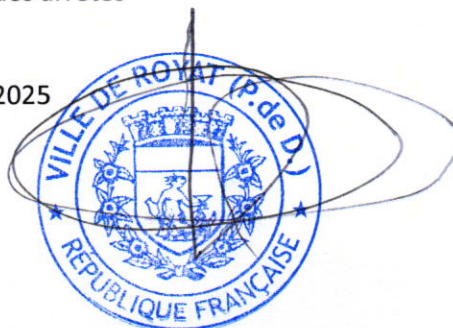
Le présent arrêté sera :

- Notifié au pétitionnaire
- Versé au registre des arrêtés

Fait à Royat, le 25/09/2025

Le Maire,

Marcel ALEDO



Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 063-216303081-20250929-A_URB_2025_363A-AR



A-URB-2025/363

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Politique de confidentialité des données à caractère personnel :

La politique de confidentialité des données à caractère personnel du secteur urbanisme est disponible en mairie ou sur le site internet de la commune de Royat. Pour faire valoir vos droits sur vos données ou pour toute question, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) par courrier électronique à cnil@clermontmetropole.eu ou par courrier postal adressé à la mairie à l'attention du Délégué à la Protection des Données.